RCS : EVREUX
Code greffe : 2702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVREUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00514
Numéro SIREN : 794 089 433
Nom ou dénomination : SLD FI

Ce dépôt a été enregistré le 06/08/2013 sous le numéro de dépôt 2840

François LAMY

EXPERT – COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DE ROUEN

REÇU le
- 6 AOUT 2013
Rép: 2860

REÇU le
25 JUIL. 2013
- 6 AOUT 2013
Rép:

Rapport du Commissaire aux Apports sur l'appréciation des apports effectués par Monsieur Stéphane LE DREVES et Madame Virginie BEAUFREMEZ-LE DREVES à la SAS SLD FI Rue Léo Lagrange – 27950 SAINT MARCEL

52, rampe Bouvreuil – 76000 ROUEN - Tél. 02.35.88.62.00 – Fax : 02.35.70.60.38 – Email : francois.lamy@actheos.com

Greffe du Tribunal de Commerce d'Evreux : dépôt N°2840 en date du 06/08/2013

Rapport du Commissaire aux Apports

Madame, Monsieur,

J'ai été désigné à l'unanimité des actionnaires de la société SLD FI , SAS en formation au capital de 1 000 € dont le siège social est rue Léo Lagrange – 27950 SAINT MARCEL, conformément aux dispositions de l'article L 223-9 du code commerce, comme Commissaire aux Apports avec pour mission d'apprécier la valeur des apports en nature effectués par Monsieur Stéphane LE DREVES et Madame Virginie BEAUFREMEZ-LE DREVES.

1 – EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE

1 - CONTEXTE

Monsieur Stéphane LE DREVES et Madame Virginie BEAUFREMEZ-LE DREVES sont propriétaires chacun de 330 actions de la S.A. MULTICLO dont le siège social est rue Léo Lagrange – 27950 SAINT MARCEL, immatriculée au RCS d'Evreux sous le numéro 398908392 qu'ils envisagent d'apporter à la SAS SLD FI.

2 - NATURE DE L'APPORT

Monsieur Stéphane LE DREVES et Madame Virginie BEAUFREMEZ-LE DREVES apportent sous les garanties ordinaires et de droit la pleine propriété de 660 actions qu'ils détiennent dans la S.A. MULTICLO au capital de 150 000 euros.

3 – EVALUATION DE L'APPORT

L'apport a été évalué sur la base de la valeur vénale estimée des actions de la S.A. MULTICLO, soit 200 euros par action représentant une valeur totale de l'apport de 132 000 €.

4 – REMUNERATION DE L'APPORT

En rémunération de l'apport ci-dessus consenti, il sera attribué à Monsieur Stéphane LE DREVES et Madame Virginie BEAUFREMEZ-LE DREVES, apporteurs, 6 600 actions chacun de la SAS SLD FI en cours de constitution qui seront émises à la valeur nominale soit 10 euros par action.

2 – DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

1 – DILIGENCES

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires, conformément aux normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour contrôler la réalité des apports. Mes travaux ont notamment consisté à :

- vérifier les droits de propriété des apporteurs sur les titres concernés par l'apport,
- analyser la pertinence des critères retenus pour la valorisation des apports.

2 – APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

La valeur vénale estimée de 200 euros par action valorise la totalité des actions de la S.A. MULTICLO à 1 600 000 euros correspondant à une valeur d'entreprise correspondant à un multiple de l'EBE retraité moyen des 3 derniers exercices compris entre 4 et 5, ce qui apparaît raisonnable.

Il n'a pas été appliqué de décote de minorité, cette opération d'apport s'inscrivant dans un projet plus large de transmission de la majorité du capital de la S.A. MULTICLO.

3 – CONCLUSION

Sur la base de mes travaux, je suis d'avis que la valeur d'apport de 132 000 euros (cent trente-deux mille euros) n'est pas surévaluée et que la valeur d'apport est au moins égale à la valeur des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire.

Rouen, le 15 juillet 2013

François LAMY
Commissaire aux Comptes inscrit